



AVIS DE PUBLICATION

Le 19 mai 2026

Objet : Concours interne sur épreuves permettant l'accès au corps des Ingénieurs en Chef Hospitalier de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

NOMBRE DE POSTES OFFERTS

10

Spécialité	Nombre de postes
Au champ biomédical	1
Informatique, aux systèmes d'information et à la gestion des données ;	1
Gestion technique et à l'architecture	8

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :

Le concours interne sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et aux agents des établissements mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, de l'Etat, des collectivités territoriales ainsi que de leurs établissements publics à caractère administratif et aux militaires, qui, à la date de clôture des inscriptions, sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental, de même qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale et aux candidats mentionnés à l'article L.325-5 du CGFP.

Les candidats doivent justifier avoir accompli au **1^{er} janvier 2026**, cinq ans au moins de services publics effectifs.



MODALITÉS D'INSCRIPTION SUR LE SITE <https://concours.aphp.fr>

Les inscriptions au concours interne sur épreuves pour l'accès au grade d'ingénieur en chef hospitalier se font en ligne, sur le site internet du service des concours statutaires de l'AP-HP : <https://concours.aphp.fr>.

Le candidat saisit les données nécessaires à son inscription au concours, tout en télétransmettant, dans les délais d'inscription précisés ci-dessous, les pièces justificatives d'inscription exigées.

Date de début des inscriptions en ligne	01 juin 2026 - 7h (heure de Paris)
Date limite des inscriptions en ligne	01 juillet 2026 - 14h (heure de Paris)

Après vérification des conditions pour, dans son espace personnel disponible sur le site des concours via l'onglet « *Suivi de candidature* », le statut d'inscription du candidat est mis à jour, indiquant s'il est admis à concourir ou non admis à concourir.

La date limite de télétransmission des pièces justificatives est fixée au 6 juillet 2026 - 14h (heure de Paris)

Le candidat admis à concourir sera convoqué par courriel à se présenter aux épreuves écrites prévues par l'arrêté d'organisation des concours d'ingénieur en chef hospitalier.

Toute communication du service concours à destination du candidat (suivi du dossier, convocations aux épreuves, résultats) s'effectuera via l'espace personnel du candidat, consultable depuis le site internet <https://concours.aphp.fr>.

Le candidat déclaré admissible recevra par mail, le lien pour accéder à la plateforme sécurisée de l'AP-HP : « DISPOSE », pour pouvoir téléverser le **dossier de l'épreuve d'admission**.

Le dossier de l'épreuve d'admission est constitué par le candidat à destination du jury du concours, en vue de l'entretien permettant d'apprécier le parcours professionnel du candidat, ses connaissances générales et son aptitude à assurer les missions d'un ingénieur en chef hospitalier.

Le dossier de l'épreuve d'admission comprend :

1. Les diplômes ou certificats dont ils sont titulaires ;
2. Un curriculum vitae dactylographié, le cas échéant accompagné d'attestations d'emploi ;
3. Un « **Dossier d'expérience professionnelle** », faisant ressortir la date d'entrée dans la fonction publique, les expériences professionnelles effectuées dans le secteur public et/ou le secteur privé, les diplômes de formation initiale ou validation des acquis de l'expérience dont le candidat est titulaire et les titres de formation continue qu'il a obtenu.



Le candidat est informé qu'il doit consulter régulièrement son accès sécurisé.

CONDITIONS D'ADMISSION DÉFINITIVE

- En suivant l'ordre de classement établi par le jury
- Après avis favorable du Médecin du Travail.